

Décision du maire
N° AR_017_2026

OBJET : Décision du maire - location de la salle des fêtes

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 donnant délégation au maire, alinéa 5, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la demande de M. Mme , _____ de louer la salle des fêtes du 13 au 17 mai 2026,

Décidons :

Article 1 : d'autoriser M. Mme _____ à louer la salle des fêtes du 13 au 17 mai 2026 pour évènement familial.

Article 2 : de signer la convention de location de la salle des fêtes qui fixe les modalités d'utilisation de la salle. Coût de la location : 80 €.

Article 3 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au conseil municipal.

Article 4 : La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

Fait à FRANCON, le 12 mai 2026
Le Maire,
Julie ALBOUY



Date de transmission de l'acte: 12/05/2026
Date de reception de l'AR: 12/05/2026

031-213101967-AR_017_2026-AR
A G E D I

Publié le 12/05/2026